

**Arrêté du 28 janvier 2014 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal de grande instance de Saint-Denis de la Réunion
NOR : JUSB1402609A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 3 mars 2014, mis fin aux fonctions de Mme Karine GRISOUARD, adjointe administrative de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Saint-Denis de la Réunion.

Article 2

M. Emmanuel ARAMINTHE, adjoint administratif de 2ème classe, est, à compter du 3 mars 2014, nommé régisseur suppléant au tribunal de grande instance de Saint-Denis de la Réunion.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 28 janvier 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK